

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.078

L'An Deux Mille Deux, le 19 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

13 JUIN 2002

**DATE D'AFFICHAGE**

13 JUIN 2002

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS  
M. CAU représenté par Mme CROUE  
Melle LABEYRIE représentée par Mme GEOFFROY  
M. MERLE représenté par Mme JOLY  
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT  
Mlle ISENDICK représentée par Mlle TURPIN

**ABSENTS-EXCUSES** : Néant

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 33

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : CONSTRUCTION D'UN GYMNASE AU LYCEE CHAMPLAIN  
APPROBATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE ET DU COUT DEFINITIF  
DES TRAVAUX

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération en date du 6 février 2001, le Conseil Municipal a approuvé le marché de maîtrise d'oeuvre avec le groupement de maîtres d'oeuvre DELAUDAUD-DUVIGNEAU/I.T.F/A.T.E.S/O.T.E.E.C pour la construction d'un Gymnase au Lycée Champlain.

Après approbation de l'avant projet sommaire par la commission des travaux du 24 octobre 2001, l'équipe de maîtrise d'oeuvre a élaboré l'Avant Projet Détaillé (APD) du projet de construction qui a été présenté à la Commission des Travaux les 27 mars et 23 mai 2002.

Il est proposé aujourd'hui à l'Assemblée Délibérante de poursuivre la réalisation de ce projet sur le site du Lycée dans le prolongement des bâtiments scolaires existants.

Pour ce faire, il convient d'approuver cet élément de mission APD afin de déterminer le coût définitif des travaux et d'arrêter le montant des honoraires par avenant au marché de maîtrise d'oeuvre comme suit :

- Coût définitif travaux ..... : 1.124.824,85 Euros HT
- Montant des honoraires ..... : 111.863,83 Euros HT

Le coût global d'opération initial estimé à 1,6 Million d'Euros TTC reste inchangé.

De plus afin de procéder au dépôt de permis de construire, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver l'Avant Projet Détaillé, ainsi que l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre qui porte le montant des honoraires à 111.863,83 Euros HT et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération, notamment l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre, et à procéder au dépôt du permis de construire.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de construire un gymnase au lycée Champlain,
- VU l'Avant Projet Détaillé présenté aux Commissions de Travaux en date des 27 mars et 23 mai 2002,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 mai 2002 concernant l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'approuver l'Avant Projet Détaillé, le coût définitif des travaux du Gymnase du Lycée Champlain ainsi que l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre présenté par la maîtrise d'oeuvre, groupement DELAUAUD-DUVIGNEAU /I.T.F. /A.T.E.S. / O.T.E.E.C. qui porte le montant des honoraires à 111.863,83 Euros HT

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à procéder au dépôt du permis de construire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 24 juin 2002  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**